



No de résolution  
ou annotation

Règlements de la Corporation Municipale  
de Notre-Dame des Pins

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS

À la séance du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins tenue lundi le 05 mars 2007, au lieu habituel des séances, et à laquelle étaient présents les Conseillers et Conseillère suivants :

Renald Busque	Jeannot Pomerleau
Lyne Bourque	Stéphane Auclair
Daniel Fortin	Marc Grenier

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Viateur Boucher

IL A ÉTÉ RÉGLÉ ET STATUÉ :

**RÈGLEMENT 167-2007**

**RÈGLEMENT ADOPTANT L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES  
CERTIFICATS SUR LE TERRITOIRE DE NOTRE-DAME-DES-PINS  
« RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS »**

ATTENDU QUE suite à l'adoption du règlement du plan d'urbanisme révisé de Notre-Dame-Des-Pins portant le numéro 163-2007, le Conseil désire remplacer l'actuel règlement de Permis et Certificats;

ATTENDU QUE des séances de travail ont été tenues à cet effet;

ATTENDU QU'un 1<sup>er</sup> projet de règlement a été adopté à la séance du 08 janvier 2007;

ATTENDU QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du 29 janvier 2007;

ATTENDU QU'un 2<sup>e</sup> projet de règlement a été adopté lors de la séance du 12 février 2007;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir lu copie du règlement et en dispense la lecture.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : LYNE BOURQUE  
SECONDÉ PAR MARC GRENIER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :


D'adopter le Règlement de Permis et Certificats de NOTRE-DAME-DES-PINS portant le numéro 167-2007 comme s'il était ici reproduit dans sa version complète et intégrale;

QUE le présent règlement portant le no 167-2007 remplace les règlements no 59-1990 et no 60-1990 ainsi que leurs amendements subséquents respectifs;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À NOTRE-DAME-DES-PINS, CE 05 MARS 2007  
APPROBATION REÇUE DE LA MRC, CERTIFICAT ÉMIS LE 20 MARS 2007  
AFFICHAGE LE 27 MARS 2007

  
Viateur Boucher, Maire

  
François Fontaine, Sec.-trésorier